Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 034-213401169-20240325-017DEL25032024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Mars 2024

N°017/25-03-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 24

Absent: 0 Procurations: 5

Date de convocation : 15 mars 2024 Date d'affichage : 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations:

Madame Marie-Sarha MONTAGNE à Madame Zohra DIRHOUSSI;

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ à Monsieur Franck FIANDINO;

Madame Marie-Louise WATTELLIER à Madame Cléo FERRON;

Madame Florence MARCHETTI à Nicole ANSIDEI :

Monsieur Thomas GERACI à Pascal HEYMES.

Absent:

Néant.

Secrétaire de séance :

Monsieur Régis Morvan

AFFAIRE N°9

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Festival L'Instant Jazz-convention de subvention à l'association Instant Jazz à Grabels - Autorisation de signature

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Frédéric Woillet, Adjoint délégué à la culture, expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités culturelles, la Commune soutient activement le festival L'instant Jazz à Grabels, organisé par l'association L'Instant Jazz à Grabels, programmé les 4, 5, 6 et 7 juillet 2024.

La Commune apporte, à ce festival, une aide matérielle, technique et financière.

En vue de formaliser ce soutien, la Commune a décidé de mettre en place une convention avec l'association organisatrice.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 034-213401169-20240325-017DEL25032024-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette convention établit les conditions et l'aide apportée par la Commune de Grabels.

Le projet de convention d'organisation est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour l'organisation du « Festival L'instant Jazz à Grabels » telle que jointe en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de l'association L'Instant Jazz à Grabels, au Service de gestion comptable Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait cerţifié conforme.

Le Maire,
René Revol

Acte rendu exécutoire : Après envoi en préfecture le : Et publication ou notification le : ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.